



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Liban

Question écrite n° 61883

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation de la francophonie au Liban. Le Liban est, en effet, une terre ancienne de pratique du français et les Libanais nourrissent à l'égard de la France des sentiments particulièrement forts. La présence française est encore importante au Liban et de nombreux Libanais ont choisi l'exil en France lors de la tragique guerre civile qui a frappé ce pays. Pendant longtemps, la langue française a été la principale langue pratiquée au Liban et en tout état de cause la langue de l'élite politique, économique et culturelle. Aujourd'hui, la pratique du Français est en recul, notamment par rapport à l'anglais. Eu égard aux liens forts et à l'importance stratégique et économique du Liban au Moyen-Orient, il lui demande de bien vouloir lui faire part de son analyse de la situation et des moyens engagés pour assurer le maintien et le développement du français au Liban.

Texte de la réponse

Le Liban, où la langue officielle est l'arabe, compte environ 20 % de francophones « réels » sur une population de quatre millions d'habitants. L'enseignement du français, et en français, concerne environ 67 % de la population scolaire globale. Le français reste donc majoritairement la langue d'enseignement au Liban, bien que la proportion d'élèves scolarisés dans des établissements anglophones augmente régulièrement. L'apprentissage du français, qui n'est pas l'apanage d'une classe sociale privilégiée, semble être également en légère augmentation. Le cadre institutionnel et confessionnel du pays confère un rôle de tout premier plan au réseau scolaire et culturel français, seul à même d'accueillir des Libanais en provenance de toutes les communautés et d'apporter un appui aux deux ordres d'enseignement, public et privé, ce qu'aucun autre pays ne fait au Liban. Il est à noter que les élèves ayant d'abord choisi le français semblent apprendre ensuite l'anglais de façon plus rigoureuse et plus rapide : le français et l'anglais doivent être perçus comme des langues complémentaires, plutôt que comme des langues alternatives ou concurrentes. D'une façon générale, on peut remarquer qu'un fossé a tendance à se creuser entre le langage « de la classe » et celui « de la rue », où l'anglais gagne du terrain. Le français résiste bien dans les secteurs traditionnels (école, université, livre, presse écrite) mais perd du terrain dans les secteurs dominés par les nouvelles technologies de la communication (radio, télé, cinéma, informatique, publicité, environnement quotidien). C'est dans ce contexte que des efforts sont entrepris pour promouvoir le français notamment dans ses aspects modernes, actuels et dynamiques. Globalement, la conjoncture ne paraît pas défavorable et la langue française semble garder de nombreux atouts au Liban. Elle y jouit d'une image de « langue de culture », entendue comme le ciment d'une certaine identité - celle des anciens expatriés ayant vécu en France ou dont une partie de la famille y réside - et de modernité. Pour la préserver et répondre aux attentes et aux préoccupations des étudiants dans l'enseignement supérieur, le ministère des Affaires étrangères cherche à mettre en valeur les possibilités offertes par la langue française comme passerelle vers l'enseignement supérieur ou vers des secteurs de recherche de pointe, ou encore pour accéder à l'Europe, à ses institutions et à ses marchés. La visite au Liban du Président de la République, en avril 1996, a fourni l'occasion de décider avec les autorités libanaises de faire de Beyrouth un pôle régional d'enseignement supérieur et de formation de cadres francophones. Le ministère des affaires étrangères veille

en outre à ne pas opposer langue française et langue arabe, et à présenter au contraire le français comme la porte ouverte au trilinguisme (arabe/français/anglais). Afin d'étendre son influence à la communauté musulmane, la France a également participé, avec la Mission laïque française, à la création d'un établissement scolaire à Nabatieh, destiné à la communauté chiite (ouverture réalisée en septembre 1997). L'action de l'ambassade de France à Beyrouth vise à assurer aux enseignants francophones et aux cadres éducatifs du secteur privé (qui regroupe 70 % des élèves) une formation continue. Toutefois, cette action concerne également, depuis peu, l'enseignement public libanais, où la France contribue à former les maîtres et inspecteurs francophones. On assiste en effet à un retournement de tendance : des familles qui ont, de moins en moins, les moyens d'inscrire leurs enfants dans l'enseignement privé, très coûteux, se tournent maintenant vers l'enseignement public. La France se propose également d'accompagner la restructuration du système éducatif libanais telle qu'elle est envisagée dans le cadre d'un « plan d'éducation générale » (PEG) élaboré par la Banque mondiale (qui a consenti un prêt de 50 millions de dollars) et adopté au Parlement le 25 juillet 2000. Dans ce cadre, le représentant de la France fera partie du comité de pilotage du plan et veillera à la prise en compte de la dimension francophone. La participation française à ce plan s'élèvera à 12 millions de francs, sur 54 mois. Elle portera sur la formation continue des enseignants du secteur public et du secteur privé subventionné. Un des effets attendus de cette participation est l'amélioration de la situation du français dans l'école publique. Au Liban Sud, zone qui compte une cinquantaine d'établissements francophones, le service culturel de l'ambassade de France gère six conseillers pédagogiques francophones. Un projet de création de bibliothèques scolaires dans les écoles (essentiellement publiques) du Sud-Liban, concernant de 30 à 35 établissements, pourrait être prochainement mis en oeuvre. La « mission culturelle française » au Liban, dirigée par le conseiller de coopération et d'action culturelle de l'ambassade, possède des antennes dans tout le pays et offre des cours de français à environ 6 000 élèves. En 2001, une amélioration du fonctionnement en réseau de ces antennes ainsi qu'une action de promotion des cours de français seront mis en oeuvre. Le réseau éducatif francophone de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, qui compte six établissements conventionnés (10 670 élèves), et dix-neuf établissements homologués, à majorité chrétienne (32 280 élèves environ), fait l'objet d'un soutien attentif de la part des autorités françaises. Il faut enfin rappeler que c'est à Beyrouth que se tiendra, en octobre 2001, le prochain sommet des « Chefs d'Etat et de gouvernement ayant le français en partage ».

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61883

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3168

Réponse publiée le : 9 juillet 2001, page 3955